



Litige orange et loi chatel

Par **celinecocci**, le **24/03/2011** à **18:50**

Bonjour,rrnrJ'ai un abonnement chez Orange depuis juin 2009 et j'ai fait une demande de résiliation début mars 2011.rnNormalement, étant engagé sur un contrat de 24 mois et ayant largement passé les 12 premiers mois je peux résilier mon offre en ne payant qu'un quart des sommes restantes selon la loi Chatel.rnrnCependant Orange ne veut pas appliquer la loi Chatel sous prétexte qu'en septembre 2010 ils m'ont rajouté une option gratuite sur 12 mois qui apparemment m'aurait réengager sur une durée de 12 mois. Je n'ai jamais signé aucun papier pour cette option et je n'ai aucune annexe à mon contrat initial. rnDe plus sur mes factures en dessous de mon forfait apparait bien une réduction "privilège 24 mois".rrnrQue dois-je faire pour qu'Orange applique la loi Chatel et ne me facture qu'un quart des sommes restantes ?rrnrMerci d'avance.